AR PREFECTURE

046-214602211-20200617-1706202006-DE Regu le 18/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 17 JUIN 2020

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	15
- votants	15
 absents 	0
- exclus	0
vote pour ;	15
vote contre :	0
- abstentions:	0

Convocation:10/06/20

L'an deux mille vingt, le dix-sept Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes exceptionnellement sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents: BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Etaient absents/excusés:

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM.17062020-06

OBJET

Election des délégués au Syndicat AEP CAMBURAT-PLANIOLES Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sien des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de CAMBURAT-PLANIOLES : un titulaire et de deux suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués au Syndicat d'Adduction d'eau potable de CAMBURAT - PLANIOLES :

Délégué titulaire : M. Guy LACOUT

Délégués suppléants :

M. Morgan MONTJAUX et M. Guillaume ROURA

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le 18 Juin 2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 18/06/2020 et publication ou notification du 18/06/2020

Le Maire, Guy LACOUT.